



**PREFECTURE DE PARIS**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil départemental spécial :**

**N° NV110 - 31 JUILLET 2015**

# SOMMAIRE

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)**

2015212-0001 - Liste des responsables de service de la DRFIP 75 disposant de la délégation de signature

## **Préfecture de police**

2015212-0008 - arrêté n° 2015-00664 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris

2015212-0009 - arrêté n° 2015-00665 accordant délégation de signature au sein du centre de services Chorus de la direction des finances, de la commande publique et de la performance



**PREFECTURE DE PARIS**

## **Acte n° 2015212-0001**

**Signé le vendredi 31 juillet 2015**

**Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)**

Liste des responsables de service de la DRFIP 75 disposant de la délégation de signature

**Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris**

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le

**31 JUL. 2015**

Nom - Prénom	Responsables des services	
FOULON Francis BROTHIER Hubert COMTE Martine MAURIN Nicole VANSUYT Marie MORLANS Marylène JULLIARD Didier DANTON Brigitte VERGUIN Pierre LEPAGE Serge GRUSON Brigitte MEURVILLE Anne DUVERT Claude LAUREC Marie-Ange FRAPIER Annie NGUYEN Pascal BONHOMME Marc BLANCHON Alain CARLES Nicole SUDON Pascale LETOILE Dominique BEAUFILS Patrick LABARTHE Joëlle GUISELIN Dominique, p.i GUISELIN Dominique CLOUSSE Dominique DELACHAPPELLE Françoise LUTTMANN François DELACHAPPELLE Eric ESPINASSE Dominique SERVOZ Daniel MARTINOLES Gérard SANTIN Lydia HUBERTY Alain CASTETS Alain BEGUIN-DAVID Claude PERILLIER Bernard BONNET Bruno HERBAUT Pascal HESSEL Henri CUISSET Carole VERITE Richard BERTHON Pierre	<p align="center"><b>Services des Impôts des Entreprises :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Paris 1er</li> <li>Paris 2ème Bonne Nouvelle</li> <li>Paris 2ème Vivienne</li> <li>Paris 3ème</li> <li>Paris 4ème</li> <li>Paris 5ème</li> <li>Paris 6ème Notre-Dame-des-Champs</li> <li>Paris 6ème Odéon</li> <li>Paris 7ème</li> <li>Paris 8ème Champs-Élysées</li> <li>Paris 8ème Europe Hausmann</li> <li>Paris 8ème Europe Rome</li> <li>Paris 8ème Madeleine</li> <li>Paris 8ème Roule Artois</li> <li>Paris 8ème Roule Hoche</li> <li>Paris 9ème Est</li> <li>Paris 9ème Ouest</li> <li>Paris 10ème Nord</li> <li>Paris 10ème Sud</li> <li>Paris 11ème Saint-Ambroise</li> <li>Paris 11ème Foie-Méricourt</li> <li>Paris 11ème Roquette</li> <li>Paris 11ème Sainte-Marguerite</li> <li>Paris 12ème Bel-Air</li> <li>Paris 12ème Quinze-Vingts</li> <li>Paris 12ème Picpus</li> <li>Paris 13ème La Gare</li> <li>Paris 13ème Maison-Blanche</li> <li>Paris 14ème Montparnasse</li> <li>Paris 14ème Alésia</li> <li>Paris 15ème St Lambert</li> <li>Paris 15ème Grenelle Javel</li> <li>Paris 15ème Necker</li> <li>Paris 16ème Auteuil</li> <li>Paris 16ème Chaillot</li> <li>Paris 16ème La Muette</li> <li>Paris 16ème Porte-Dauphine</li> <li>Paris 17ème Batignolles</li> <li>Paris 17ème Epinettes</li> <li>Paris 17ème Les Terres</li> <li>Paris 17ème Plaine-Monceau</li> <li>Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or</li> <li>Paris 18ème Grandes-Carrières</li> </ul>	

NEGRE Christian  
MARMISSÉ Patrick  
HADDOUCHE Jean-François  
BELLAMIT Marie Christine  
---

Paris 19ème Buttes-Chaumont  
Paris 19ème Vilette  
Paris 20ème Charonne  
Paris 20ème Père-Lachaise  
---

**Services des Impôts des Particuliers :**

TEISSEDDRE Dominique  
CARUBIA Michèle  
GREZE Dominique  
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse  
PECHEUR Jean-Luc  
MARTIN Jacques  
PEYRONNET Bernadette  
GABELOTEAU Hervé  
TCHAM Samia  
PEYRAUD Barbara  
BEUNEUX Brigitte  
DACHICOURT Françoise  
GEOFFRAY Sylvie  
GROSS Jean-Yves  
GACHIGNARD Jean-Paul  
BROCHET Françoise  
CARDEAU Marie-Françoise  
BEAUMONT Jean Michel  
DURET Jean-Jacques  
PIQUEMAL-LAGORRE Pierre  
GINDRAT Catherine  
TAMIC Nadine  
BLANC Jean-Yves  
TALLEFER Christian  
COGUIC Danièle  
GAILLARD Françoise  
CALAME Janine  
ESCLAUZE Patrick  
DIME Chantal  
PUGMAL Alain  
JOINOVICI Marc  
CHAUSSEY Claire  
DUPLAIX Annick  
PALIX Gérard  
MULLER Rémy  
GUIBON François  
GRAVOSQUI Olivier  
ZWOLENIK Martine  
---

Paris 1er-2ème  
Paris 3ème  
Paris 4ème  
Paris 5ème  
Paris 6ème  
Paris 7ème  
Paris 8ème  
Paris 9ème  
Paris 10ème Nord  
Paris 10ème Sud  
Paris 11ème Oberkampf  
Paris 11ème Ledru-Rollin  
Paris 12ème Daumesnil  
Paris 12ème Picpus  
Paris 13ème La Gare  
Paris 13ème Maison-Blanche  
Paris 14ème Montparnasse  
Paris 14ème Alésia  
Paris 15ème Saint-Lambert  
Paris 15ème Grenelle  
Paris 15ème Necker  
Paris 15ème Javel  
Paris 16ème Porte-Dauphine  
Paris 16ème Auteuil  
Paris 16ème La Muette  
Paris 17ème Batignolles  
Paris 17ème Epinettes  
Paris 17ème Temes  
Paris 18ème Clignancourt  
Paris 18ème Goutte-d'Or  
Paris 18ème Grandes-Carrières Nord  
Paris 18ème Grandes-Carrières Sud  
Paris 19ème Buttes-Chaumont  
Paris 19ème Vilette  
Paris 20ème Charonne  
Paris 20ème Père-Lachaise  
Paris 20ème Saint-Fargeau  
---

**Services de Publicité Foncière :**

GAUTIER Jean-Louis  
CARIOU Lise  
AROLD Didier  
PEYSSOU Marc  
FRAISSE Dominique  
RICHARD François  
DELAUCHE Didier  
HERBAUT Daniel

Paris 1er bureau  
Paris 2ème bureau  
Paris 3ème bureau  
Paris 4ème bureau  
Paris 5ème bureau  
Paris 6ème bureau  
Paris 7ème bureau  
Paris 8ème bureau  
---

A/C du 19/08/2015 - ROUX Nadia

A/C du 19/08/2015 - GROSS Jean-Yves

PANTEIX Christian  
CRIO Bernard  
THEVENET Pascal  
FISCHER Eve-Laurence

Paris 9ème bureau  
Paris 10ème bureau  
Paris 11ème bureau  
Paris 12ème bureau

**Brigades :**

MURA William  
SZKLARZ Daniel  
LE CREURER Arnaud  
REYNAUD Isabelle  
LAJUGIE Jean-Paul  
MANDIN Maéi  
MARCON Jean-Claude  
TOBALEM André  
BERTHON Sylvie  
HAMEL Fabien  
BOUTANT Bruno  
NEIGE Henri  
VIGIE Muriel  
HERNANDO Marie-Claude  
COUDERC Sandra  
BUFORT Edith  
GIRAUD Isabelle  
GREEF Pascale  
SIMONOT Claire  
ANDRE Marie  
NICOLLET Florence

1ère brigade de vérification Paris Centre  
2ème brigade de vérification Paris Centre  
4ème brigade de vérification Paris Centre  
6ème brigade de vérification Paris Centre  
7ème brigade de vérification Paris Centre  
9ème brigade de vérification Paris Centre  
11ème brigade de vérification Paris Centre  
12ème brigade de vérification Paris Centre  
13ème brigade de vérification Paris Centre  
14ème brigade de vérification Paris Centre  
15ème brigade de vérification Paris Centre  
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Centre  
Brigade Patrimoniale Paris Centre  
1ère brigade de vérification Paris Est  
2ème brigade de vérification Paris Est  
3ème brigade de vérification Paris Est  
4ème brigade de vérification Paris Est  
5ème brigade de vérification Paris Est  
7ème brigade de vérification Paris Est  
9ème brigade de vérification Paris Est  
Brigade de contrôle fiscalité Immobilière Paris Est

1ère brigade de vérification Paris Nord

LATUS César, p.i  
ROUSSET Philippe, p.i  
CRIMIER Agnès  
BOUGNAUD-VEDEL Florence, p.i  
LABOUX Nathalie, p.i  
MARTICHON Brigitte, p.i  
PERRIN Françoise, p.i  
HUMAIR Jean-Marie, p.i  
HUARD Michel, p.i

2ème brigade de vérification Paris Nord  
3ème brigade de vérification Paris Nord  
4ème brigade de vérification Paris Nord

LATUS César, p.i  
ROUSSET Philippe, p.i  
CRIMIER Agnès  
BOUGNAUD-VEDEL Florence, p.i  
LABOUX Nathalie, p.i  
MARTICHON Brigitte, p.i  
FERRON Gaëlle, p.i  
PERRIN Françoise, p.i  
HUMAIR Jean Marie, p.i  
HUARD Michel, p.i

BOUGNAUD-VEDEL Florence  
LABOUX Nathalie

5ème brigade de vérification Paris Nord  
6ème brigade de vérification Paris Nord

FERRON Gaëlle	7ème brigade de vérification Paris Nord
MARTICHON Brigitte	8ème brigade de vérification Paris Nord
PERRIN Françoise	9ème brigade de vérification Paris Nord
HUMAIR Jean-Marie	10ème brigade de vérification Paris Nord
HUARD Michel	11ème brigade de vérification Paris Nord
GAUDRY Flavie, p.i.	1ère brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
FUENTES Hélène	2ème brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
FAVRE Bernard	1ère brigade de vérification Paris 7ème
FAVRE Bernard, p.i.	3ème brigade de vérification Paris 7ème
JAULHAC Laurent, p.i.	
VUHT Christian, p.i.	
LAMBERT Didier, p.i.	4ème brigade de vérification Paris 15ème
VUHT Christian	5ème brigade de vérification Paris 15ème
LAMBERT Didier	6ème brigade de vérification Paris 15ème
LY Marlyse	8ème brigade de vérification Paris 16ème
MESTRUDE Claire	9ème brigade de vérification Paris 16ème
ROUVROY Pascale	10ème brigade de vérification Paris 16ème
CHARTRAIN Daniel	12ème brigade de vérification Paris 16ème
CASTET Jean-Pierre	13ème brigade de vérification Paris Ouest
FRANCOIS Nathalie	1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
VIDAL Aline	2ème brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
ROSSI Frédérique	1ère brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
TARDEC Gilles	2ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
BESNARD MANGIN Caroline	3ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
VIGIER Vincent	2ème brigade de vérification Paris Sud
BREWEE Gilles	4ème brigade de vérification Paris Sud
CHIRON Carine	5ème brigade de vérification Paris Sud
DE MONTELLA Alain	6ème brigade de vérification Paris Sud
HANS Agnès	7ème brigade de vérification Paris Sud
DAVID Marie-Noëlle	1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Sud
	Brigade Patrimoniale Paris Sud
MORGAND Jean-Michel	<b>Pôles Contrôle Expertise et Fiscalité Immobilière :</b>
SALLES Agnès, p.i.	Pôle contrôle expertise Paris 1er
MARTINI Isabelle	Pôle contrôle expertise Paris 2ème
DUPERRIER Françoise	Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème
ROCH Catherine	Pôle contrôle expertise et fiscalité immobilière Paris 5ème
JAULHAC Laurent	Pôle contrôle expertise Paris 6ème
DEFORGE Christophe	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème
VIVIEN Veronique	Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 7ème
ZENO Annie	Pôle contrôle expertise Paris 8ème Chps-Elysees Europe Haussmann
GRANCHER Arnaud	Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome
GAUDRY Flavie, p.i.	Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche
DUBOIS Frédéric	Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris 8ème
POREYE Thérèse Marie	Pôle contrôle expertise Paris 9ème
LOUBIERE Annick	Pôle contrôle expertise Paris 10ème
NICOLLET Florence	Pôle contrôle expertise Paris 11ème
BONNET Dominique	Fiscalité immobilière élargie 11ème
	Pôle contrôle expertise Paris 12ème

<p>ANNEQUIN Nicole          BELVO Christian          LANGE Christian          LACAZE Didier          COUSSY Anne          GIQUEL Elisabeth          CLOTEAU Valentine          THORNARY Catherine          RAY Laure          TRESARRIERE Elisabeth          BARBAUD Christian          GRAVIERE Martine          PELEN JoceLYne, p.i          PELEN JoceLYne          BRICHET Anne          FAJEAU Philippe          DUPLAIX Annick          LAUZE Sylvie          ANNEBICQUE Bernard          FOIN Christine          ZWOLENIK Martine          BOSCO Jean-Pierre</p> <p>CRASPALL Dominique</p> <p>RECOUPE Nelly          ZANINI Dominique          LECHARD Patricia</p> <p>VAUCHEY Jean-Pascal          BOISSON Sophie          PEDEUTOUR Nicole          FALCOU Michel          KAMINSKE Martial</p>	<p>Fiscalité immobilière élargie Paris 12ème          Pôle contrôle expertise Paris 13ème          Pôle contrôle expertise Paris 14ème          Fiscalité immobilière élargie Paris 14ème          Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Grenelle/Javel          Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Saint-Lambert/Necker          Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 15ème          Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette          Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 16ème Auteuil          Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 16ème Muette          Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 16ème Chailiot/Dauphine          Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 16ème Chailiot/Dauphine          Pôle contrôle expertise Paris 17ème Temes/Batignolles          Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes          Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris 17ème          Pôle contrôle expertise Paris 18ème          Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale PARIS 18ème          Pôle contrôle expertise Paris 19ème          Fiscalité immobilière élargie Paris 19ème          Pôle contrôle expertise Paris 20ème          Fiscalité immobilière élargie Paris 20ème          Fiscalité immobilière élargie Centre</p> <p>___</p> <p><b>Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)</b></p> <p><b>Pôles de Recouvrement Spécialisé:</b>          Paris Centre          Paris Nord Est          Paris Sud Ouest</p> <p>___</p> <p><b>Centres des Impôts Fonciers</b>          Paris Centre          Paris Est          Paris Nord          Paris Ouest          Paris Sud</p>	
--	--	--

Le chef de cabinet,

Dominique PROCCACCI

Administrateur général des Finances publiques





**PREFECTURE DE PARIS**

## **Acte n° 2015212-0008**

**Signé le vendredi 31 juillet 2015**

**Préfecture de police**

arrêté n° 2015-00664 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris

**Arrêté n° 2015-00664**  
**accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la**  
**brigade de sapeurs-pompiers de Paris**

**Le préfet de police,**

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article R\*122-43 ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

Vu l'arrêté du ministre de la Défense du 14 février 2014 relatif à l'organisation de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

Vu le décret du 9 juillet 2015 par lequel M. Michel CADOT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône (hors classe), est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 18 juin 2015 par lequel le général de brigade Philippe BOUTINAUD est nommé commandant de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris à compter du 1<sup>er</sup> août 2015 ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée au général Philippe BOUTINAUD, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les actes portant engagement juridique :

- des recettes inscrites au budget spécial ;
- des crédits inscrits au budget spécial de la préfecture de police d'un montant inférieur à :
  - 300 000 euros hors taxe lorsque ces engagements juridiques entraînent des dépenses imputables au chapitre 901, à l'article 901-1311 (en ce qui concerne les travaux de grosses réparations) ;
  - 90 000 euros hors taxe lorsque ces engagements juridiques entraînent des dépenses imputables au chapitre 901, aux articles 901-1312 « matériel amortissable », 901-1313 « subventions nationales » et 901-1314 « subventions européennes » de la section d'investissement, ainsi qu'au chapitre 921, aux articles 921-1312 « incendie », 921-1313 « subventions nationales » et 921-1314 « subventions européennes » de la section de fonctionnement du budget spécial de la préfecture de police.

## **Article 2**

Le général Philippe BOUTINAUD, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, est également habilité à signer :

- 1°) les propositions d'engagement comptable des dépenses ;
- 2°) les bons de commandes et/ou les ordres de services sur les marchés, groupements de commandes ou convention d'achats ;
- 3°) la certification du service fait ;
- 4°) les liquidations des dépenses ;
- 5°) les propositions de mandatement relatives aux imputations budgétaires susvisées ;
- 6°) les conventions avec une centrale d'achat conformément à la définition de l'article 9 du décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> aout 2006 modifié portant code des marchés publics ;
- 7°) les conventions avec un organisme relevant du ministère de la Défense ;
- 8°) les arrêtés de réforme dans la limite de 400 000 euros annuels de valeur nette comptable, toutes catégories de biens confondues destinés à la destruction ou à la vente ;
- 9°) les arrêtés de réforme portant cession à titre gracieux de biens à valeur nette comptable nulle ;
- 10°) les attestations d'exercice d'une activité de conduite à titre professionnel conforme à l'arrêté du 4 juillet 2008, dans les conditions fixées par le décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007 ;
- 11°) Les conventions conclues avec l'association sportive et artistique des sapeurs pompiers de Paris.
- 12°) Les actes de vente de gré à gré de biens mobiliers réformés dans la limite de 4600 euros HT de valeur actuarielle nette.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement du général Philippe BOUTINAUD, le colonel Jean-Claude GALLET, colonel-adjoint, reçoit délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, les actes et pièces comptables prévus aux articles 1 et 2.

## **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Jean-Claude GALLET, colonel-adjoint, le colonel Olivier MORIN, colonel adjoint territorial, reçoit délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, les actes et pièces comptables prévus aux articles 1 et 2.

## **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement du général Philippe BOUTINAUD, du colonel Jean-Claude GALLET, colonel-adjoint et du colonel Olivier MORIN, colonel adjoint territorial, M. le commissaire en chef de 1<sup>ère</sup> classe Jean-Luc BARTHE, sous-chef d'état-major, chef de la division administration finances, reçoit délégation pour signer tous les actes et pièces comptables, dans la limite de ses attributions et de la délégation prévue à l'article 1er et aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 11° et 12° de l'article 2.

## Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire en chef de 1<sup>ère</sup> classe Jean-Luc BARTHE, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par le lieutenant-colonel Wilson JAURES, chef du bureau de la programmation financière et du budget.

En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant-colonel Wilson JAURES, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par le commandant Franck POIDEVIN, adjoint au chef de bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement du commandant Franck POIDEVIN, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par le commissaire principal Muriel LOUSTAUNAU, chef de la section budget.

## Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant-colonel Wilson JAURES, du capitaine Franck POIDEVIN et du commissaire principal Muriel LOUSTAUNAU, reçoivent, dans la limite de leurs attributions respectives, délégation pour signer les marchés publics inférieurs à 15 000 euros HT, les bons de commande et /ou les ordres de service sur les marchés, groupements de commandes ou convention d'achats après autorisation d'engagement comptable, ainsi que la certification du service fait :

- le médecin en chef Jean-Pierre TOURTIER, sous-chef d'état-major, chef de la division santé ;
- le colonel Benoit LEFEBVRE de PLINVAL SALGUES, sous-chef d'état-major, chef de la division organisation ressources humaines ;
- le lieutenant-colonel Stéphane FLEURY, chef du bureau maintien en condition opérationnelle. En son absence ou en cas d'empêchement, la délégation qui lui est consentie peut être exercée par le lieutenant-colonel Ambroise PERMALNAICK, 1<sup>er</sup> adjoint et le lieutenant-colonel Sébastien GAILLARD, second adjoint au chef du bureau maintien en condition opérationnelle ;
- le lieutenant-colonel Vincent HUON, chef du bureau organisation des systèmes d'information. En son absence ou en cas d'empêchement, la délégation qui lui est consentie peut être exercée par le lieutenant-colonel Frédéric TELMART, 1<sup>er</sup> adjoint, le commandant (TA) Denis BRETEAU, second adjoint au chef du bureau organisation des systèmes d'information et le commandant Gérard VIEILLE, chef de la section systèmes d'information ;
- l'ingénieur en chef de 2eme classe Stéphane GAC, chef du bureau soutien de l'infrastructure. En son absence ou en cas d'empêchement, la délégation qui lui est consentie peut être exercée par l'ingénieur principal Pierre NOUREAU-DUCAMP, 1<sup>er</sup> adjoint et l'ingénieur principal Pierre BOURSIN, second adjoint au chef du bureau soutien de l'infrastructure ;
- le capitaine Franck CAPMARTY, chef du bureau soutien de l'homme. En son absence ou en cas d'empêchement, la délégation qui lui est consentie peut être exercée par le major Thierry HIRSCH adjoint au chef du bureau soutien de l'homme ;

- le médecin en chef Franck PEDUZZI, chef du bureau de santé et de prévention ;
- le pharmacien en chef René BIHANNIC, pharmacien chef du bureau pharmacie et ingénierie biomédicale. En son absence ou en cas d'empêchement, la délégation qui lui est consentie peut être exercée par le pharmacien Michael LEMAIRE, adjoint au pharmacien chef du bureau pharmacie et ingénierie biomédicale.
- le chef d'escadron Gabriel PLUS, chef du bureau communication. En son absence ou en cas d'empêchement, la délégation qui lui est consentie peut être exercée par le commandant Nathalie CRISPIN, adjoint au chef du bureau communication.
- le lieutenant-colonel Claude MORIT, chef du bureau organisation ressources humaines. En son absence ou en cas d'empêchement, la délégation qui lui est consentie peut être exercée par le lieutenant-colonel Pascal MORISOT, adjoint au chef du bureau organisation ressources humaines.
- le capitaine Philippe ANTOINE, chef du centre d'administration et de comptabilité a délégation pour signer les documents des 1°) et 2°) du présent article. En son absence ou en cas d'empêchement, la délégation qui lui est consentie peut être exercée par le major Marc DUBALLET, adjoint au chef du centre d'administration et de comptabilité.

#### **Article 8**

Le général Philippe BOUTINAUD, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, est en outre habilité à signer :

1°) les conventions-types relatives à l'emploi :

- de médecins civils à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;
- d'agents non titulaires disposant de qualifications ou compétences spécifiques pour le soutien à la lutte contre les incendies et le secours,
- d'élèves des écoles d'enseignement supérieur sous la tutelle du ministère de la défense, disposant de qualifications particulières dans le cadre d'activités de secours et d'assistance aux victimes, au-delà de leur période de stage au sein de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

2°) les conventions-types relatives aux stages rémunérés effectués par les élèves des établissements d'enseignement supérieur, dans la limite des crédits alloués ;

3°) le programme annuel d'emploi des crédits consacrés à la convocation de la réserve opérationnelle de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

4°) le programme annuel d'emploi des crédits consacrés à la formation du personnel de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

5°) les conventions de partenariat à titre non onéreux entre la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et des entreprises ou des structures publiques lorsqu'elles ont pour objet des échanges professionnels ou des partages d'expériences concourant à une amélioration du service public ;

6°) les conventions de partenariat à titre non onéreux relatives à la formation ;

7°) les conventions de partenariat ou d'échanges à titre non onéreux entre la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et des services d'incendie et de secours français ou étrangers ;

8°) les conventions portant rétribution pour les services divers rendus par la brigade de sapeurs-pompiers de Paris tels qu'ils sont énumérés par l'arrêté fixant le montant des rétributions dues pour les services divers rendus par la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

9°) en tant que de besoin, les conventions relatives aux stages effectués :

- par les élèves des établissements d'enseignement supérieur non admis au bénéfice d'un stage rémunéré par la BSPP ;
- par les adultes en formation professionnelle continue, en vue d'occuper un emploi au sein des partenaires publics de la BSPP, dans le cadre de l'exécution de ses missions ;
- par les adultes, à bord des véhicules d'intervention de la BSPP, dans le cadre d'une préparation professionnelle spécifique ou d'une opération de sensibilisation aux missions de secours à victime ;

10°) les conventions de prêt gratuit d'installations d'entraînement à caractère sportif, militaire ou relatives aux missions relevant du service d'incendie et de secours:

- intégrées au sein des centres de secours de la BSPP, au profit d'unités de police des directions de la préfecture de police, de la gendarmerie nationale ou d'unités militaires ;
- appartenant à l'Etat, aux diverses collectivités territoriales, aux entreprises publiques ou privées ;

11°) les ordres de mission et de mise en route pour tous les déplacements en métropole, outre-mer et à l'étranger du personnel de la brigade de sapeurs pompiers de Paris ;

12°) les conventions de mise à disposition de volontaires dans le cadre du service civique ;

13°) l'affectation temporaire d'un personnel de la brigade de sapeurs pompiers de Paris sur un poste en opération extérieure ou mission de courte durée ;

14°) les conventions participant au rayonnement et au lien Armées Nation avec le monde associatif.

## **Article 9**

En cas d'absence ou d'empêchement du général Philippe BOUTINAUD, le colonel Jean-Claude GALLET, colonel-adjoint reçoit délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, les actes et conventions visés à l'article 8.

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Jean-Claude GALLET, la délégation qui lui est consentie par le présent article est exercée, dans la limite de ses attributions, par le colonel Olivier MORIN, colonel adjoint territorial.

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Olivier MORIN, la délégation qui lui est consentie par le présent article est exercée, dans la limite de ses attributions, par le colonel Jean-Marie GONTIER, chef d'état-major.

## Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Jean-Marie GONTIER, chef d'état-major, le lieutenant-colonel Xavier BACHELOT, chef du bureau ingénierie formation, reçoit délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, les conventions de formation spécifiques à titre onéreux contenues dans le programme annuel d'emploi des crédits consacrés à la formation du personnel de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ainsi que les conventions-type de stages effectués à titre non onéreux par les élèves des établissements d'enseignement secondaire. En son absence ou en cas d'empêchement, le commandant Cédric LEMAIRE, adjoint au chef du bureau ingénierie formation et le commandant André-Pierre LAGARDE, chef du bureau condition du personnel – environnement humain, reçoivent délégation pour signer dans la limite de leurs attributions ces mêmes documents.

## Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Jean-Marie GONTIER, chef d'état-major, le lieutenant-colonel Xavier GUESDON, chef du bureau opérations préparation opérationnelle, reçoit délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, les documents découlant du bénéfice du régime douanier applicable aux importations et exportations effectuées pour le compte du ministère de la Défense et du personnel qui y est affecté. En cas d'absence ou en d'empêchement de ce dernier, le lieutenant-colonel Raphaël ROCHE, adjoint au chef du bureau opérations préparation opérationnelle, est habilité à signer, dans la limite de ses attributions, les mêmes documents.

## Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Jean-Marie GONTIER, chef d'état-major, le médecin en chef Jean-Pierre TOURTIER, sous-chef d'état-major, chef de la division santé, reçoit délégation pour signer les conventions-types relatives aux stages non onéreux inscrits dans le plan de formation de la division santé. En cas absence ou d'empêchement de ce dernier, le médecin en chef Franck PEDUZZI, chef du bureau de santé et de prévention, est habilité à signer, dans la limite de ses attributions, les mêmes documents.

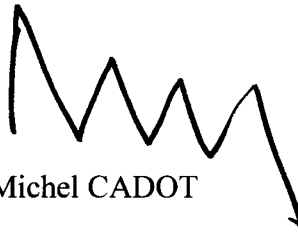
## Article 13

Cet arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2015.

## Article 14

Le préfet, directeur du cabinet du préfet de police, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, aux recueils des actes administratifs des préfectures des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris. Cet arrêté fera l'objet d'un affichage aux portes de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **31** JUIL. 2015



Michel CADOT



**PREFECTURE DE PARIS**

## **Acte n° 2015212-0009**

**Signé le vendredi 31 juillet 2015**

**Préfecture de police**

arrêté n° 2015-00665 accordant délégation de signature au sein du centre de services  
Chorus de la direction des finances, de la commande publique et de la performance



**Arrêté n° 2015-00665**

accordant délégation de signature au sein du centre de services Chorus  
de la direction des finances, de la commande publique et de la performance

**Le préfet de police,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-01275 du 26 décembre 2013 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des finances, de la commande publique et de la performance ;

Vu le décret du 9 juillet 2015 par lequel M. Michel CADOT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône (hors classe), est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu l'arrêté n° 2015-00606 du 20 juillet 2015 accordant délégation de la signature préfectorale au préfet, secrétaire général pour l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-00607 du 20 juillet 2015 accordant délégation de la signature préfectorale au directeur des finances et de la commande publique ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet et du préfet, secrétaire général pour l'administration,

**Arrête**

**Article 1**

Délégation est donnée à Mme Pascale PIN, administratrice civile, chef du bureau du budget de l'Etat et adjointe au sous-directeur des affaires financières à la direction des finances, de la commande publique et de la performance au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Bernard DENECHAUD, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directement placé sous l'autorité de Mme Pascale PIN, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes comptables (notamment les actes de certification de service fait, les ordonnances de paiement, de virement, de délégation, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes, de réimputation, les pièces justificatives de recettes ainsi que les états de créances) émis, dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire confié à la sous-direction des affaires financières, dans la limite de ses attributions.

## Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes comptables (notamment les actes de certification de service fait, les ordonnances de paiement, de virement, de délégation, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes, de réimputation, les pièces justificatives de recettes ainsi que les états de créances) émis dans le cadre du périmètre d'exécution budgétaire confié au bureau du budget de l'Etat, dans la limite de leurs attributions respectives, aux agents placés sous l'autorité du chef du centre de services « CHORUS » dont les noms suivent :

- Mme Dominique HILL, attachée d'administration de l'État,
- Mme Karine PODENCE, attachée d'administration de l'État
- M. Ludovic BEUSELINCK, attaché d'administration de l'État
- M. Pierre PHILIPPON, attaché d'administration de l'État

## Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les actes comptables (notamment les actes de certification de service fait, les ordonnances de paiement, de virement, de délégation, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes, de réimputation, les pièces justificatives de recettes ainsi que les états de créances), dans la limite de leurs attributions respectives, aux agents placés sous l'autorité du chef du centre de services Chorus dont les noms suivent :

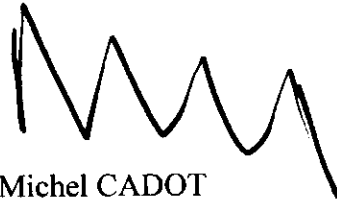
1. M. Moktar MOSTEFA-HANCHOUR, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
2. Mme Lineda BLALOUZ, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
3. Mme Sandra NAINÉ, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
4. Mme Linda NGOMDJOU, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
5. Mme Dominique OFFREDO, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
6. Mme Cécile TRUC, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
7. M. Sylvain BIZET, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
8. Mme Olga MANFOUMBI-KOMBILA, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
9. Mme Danièle CHARLES-DONATIEN, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
10. Mme Marie-Christine JAMAÏN, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
11. Mme Annie-Claire ISMAËL, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
12. Mme Séverine DOUCET, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
13. Mme Jocelyne GELAN, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
14. Mme Nathalie KLING, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
15. Mme Carole MAYENGO, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
16. Mme Marie-George JOSEPH, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
17. Mme Jessica MARTIAL, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
18. Mme Nadège FOUREZ, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
19. Mme Nadia FELICIO, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
20. Mme Maria MAGALHAES DA SILVA, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
21. Mme Céline ADINYA, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
22. M. Emmanuel NEIM, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
23. M. Souleymane SEYE, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer

24. Mme Claude FARDINY, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
25. Mme Maddly SAINTE-MARIE, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
26. Mme Jacqueline TRANCHOT, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
27. Mme Virginie PONTHEU, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
28. Mme Laetitia TSOUMBOU-BAKANA, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
29. Mme Aurélie CAZEAU, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
30. Mme Colette MONNEGER, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
31. Mme Sylvie MAISSANT, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
32. Mme Svetlana DEMARCHE, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
33. Mme Ginette LAFEIL adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
34. Mme Sédrina RYCKEMBUSCH, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
35. M. Jérôme MILLION, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
36. Mme Emilie COUDOUX, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
37. Mme Amina MASSOUNDI, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
38. Mme Karine MERIGOT, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
39. Mme Anne-Lise PILLET, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
40. M. Cyrille REVERDIN, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
41. Mme Yveline MOULIN, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
42. Mme Véronique ABRAHAM, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
43. Mme Peguy MARAJO, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
44. Mme Fabienne GARCES-PINGAULT adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
45. Mme Cathy KADA-RABAH, ouvrier d'Etat
46. Mme Venise SANGARIN, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
47. M. Roger SOURBIER, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
48. Mme Isabelle CLOUP, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
49. Mme CHRISTIANCE RAHELISOA, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
50. Mme Marlene DOREE, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
51. Mme Nicole ORGELET, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer.
52. M. Hervé RUEN, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
53. Mme Cécile BALSAN, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
54. Mme Stéphanie HARMANT, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
55. Mme Pascale THOUROUDE, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
56. Mme Katia ARCOLE, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
57. Mme Annie-Flore HOUNWANOU, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
58. M. Emmanuel BALEYA, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
59. Mme Chantal COUDOUX, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
60. Mme Hakima FARES, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
61. Mme Sabine RHODA, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
62. Mme Nassou TRAORE, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
63. Mme Carole CHARVERON, secrétaire administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
64. Mme Marie MAURY-BERTHON, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
65. Mme Djamila BELHOCINE, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
66. Mme Jocelyne CALBRY, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
67. Mme Florence MARTEL, adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer

#### Article 4

Le préfet, directeur du cabinet et le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville Paris. Cet arrêté fera l'objet d'un affichage aux portes de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **31 JUIL. 2015**

A handwritten signature in black ink, consisting of several sharp, connected peaks and valleys, resembling a stylized 'M' or a series of 'W' shapes.

Michel CADOT

2015-00665